



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Sous-préfecture
de Boulogne-sur-mer**

Bureau du Cabinet et de la Sécurité

Boulogne-sur-Mer, le 16 août 2021.

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT RENOUVELLEMENT D'AGREMENT
EN QUALITE DE GARDE PARTICULIER**

- Vu** le Code de Procédure Pénale, notamment ses articles 29, 29-1 et R.15-33-24 à R.15-33-29-2 ;
- Vu** le Code de la voirie routière, notamment son article L.116-2 ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret du 26 mai 2020 portant nomination de Mme Dominique CONSILLE, sous-préfète hors-classe, sous-préfète de Boulogne-sur-Mer ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Louis LE FRANC en qualité de Préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2021-11-25 du 12 avril 2021 accordant délégation de signature à Mme Dominique CONSILLE, sous-préfète de Boulogne-sur-Mer, ainsi qu'aux personnes placées sous son autorité ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2015 reconnaissant les aptitudes techniques de M. Patrice CHARLES à l'exercice des fonctions de garde particulier ;
- Vu** la commission délivrée par M. Philippe CHARTON, Directeur Général d'Habitat du Littoral de Boulogne-sur-Mer à M. Patrice CHARLES par laquelle il lui confie la surveillance des biens immobiliers du patrimoine d'Habitat du Littoral situés sur le territoire des communes figurant sur la liste ci-jointe.

Arrête

Article 1^{er} : M. Patrice CHARLES, né le 4 octobre 1959 à BERGUES (59) et demeurant au 10/131 rue du Vivier à BOULOGNE SUR MER (62200), est agréé en qualité de garde particulier pour constater tous délits et contraventions qui portent atteinte aux propriétés du patrimoine d'Habitat du Littoral situées sur le territoire des communes figurant sur la liste ci-jointe.

Article 2 : La liste des propriétés ou des territoires concernés est précisée dans la commission annexée au présent arrêté.

Article 3 : Le présent agrément est délivré pour une durée de CINQ ANS.

Article 4 : Dans l'exercice de ses fonctions, M. Patrice CHARLES doit être porteur en permanence du présent arrêté ou de sa carte d'agrément qui doivent être présentés à toute personne qui en fait la demande.

Article 5 : Le présent agrément doit être retourné sans délai à la sous-préfecture en cas de cessation de fonctions, que celle-ci résulte de l'initiative du garde particulier, de son employeur ou de la perte des droits du commettant.

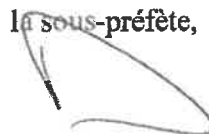
Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification :

- d'un recours gracieux auprès du Préfet du Pas-de-Calais,
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur,
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille.

L'exercice d'un recours gracieux ou hiérarchique proroge de deux mois le délai pour exercer un recours contentieux.

Article 7 : La sous-préfète de Boulogne-sur-Mer est chargée de l'application du présent arrêté qui sera notifié à M. Patrice CHARLES.

La sous-préfète,



Dominique CONSILLE

Destinataires :

M. Patrice CHARLES
10/131 rue du Vivier
62200 BOULOGNE SUR MER

M. Philippe CHARTON
Directeur Général d'Habitat du Littoral
30/32 Avenue Charles de Gaulle
62200 BOULOGNE SUR MER

Mme la Maire de Neufchâtel Hardelot et MM. les Maires d'Audresselles, Boulogne-sur-Mer, Carly, Ferques, Hesdin l'Abbé, Isques, La Capelle les Boulogne, Le Portel, Outreau, Réty, Rinxent, Saint Martin Boulogne, Samer, Wimereux et Wimille

M. le Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Boulogne-sur-Mer



DEMANDE D'AGREMENT POUR UN GARDE PARTICULIER

- Première demande d'agrément (*)
- Renouvellement de l'agrément

PARTIE A REMPLIR PAR LE COMMETTANT (PROPRIETAIRE OU DETENTEUR DES DROITS D'USAGE)

Je soussigné(e)

Nom : CHARTON Prénom : Philippe Qualité : Directeur Général
Domicilié(e) à 30/32 Avenue Charles de Gaulle ☎ 03 21 10 01 30
Code postal : 69 200 Ville : BOLLOGNE SUR MER

Le cas échéant, nom de l'association, groupement ou collectivité : HABITAT DU LITTORAL

Précisez ci-dessous la composition du bureau :

Fonction	Nom	Prénom
Président		
Vice-Président (s)		
Secrétaire		
Secrétaire adjoint		
Trésorier		
Trésorier adjoint		

Sollicite l'agrément d'un * : Garde particulier Garde-chasse particulier Garde-pêche particulier
 Garde des bois particulier Garde du domaine public routier

Nom : CHARLES Prénom : Patrick Profession : Chargé Prévention Sécurité
Né(e) le : 4/10/1959 à BERGUES ☎
Domicilié(e) à 10/131, Rue du Vivier Code postal/Ville : 69200 BOLLOGNE/MER
Pour assurer la surveillance des biens suivants : l'ensemble du Patrimoine
d'HABITAT DU LITTORAL

Dans l'hypothèse où la surveillance des biens susvisés était déjà assurée par un ou plusieurs autres gardes particuliers, veuillez préciser leur identité ci-dessous. (En cas de cessation de fonction, merci de bien vouloir retourner les arrêtés d'agrément) :

FAIT A. Boulogne/mer LE 1^{er} juillet 2011 SIGNATURE DU COMMETTANT

(*) Cocher la case correspondante

Va pour être annexé à l'arrêté préfectoral
de 16/07/21
Pour la souscription
la secrétaire générale
Martine NOUVELETTE



OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE BOULOGNE-SUR-MER

Siren : 276 200 020 - N° TVA Intracommunautaire : FR06276200045 - APE : 6820 A

Boulogne S/Mer, le 2 septembre 2019

ATTESTATION

Je soussigné, Philippe CHARTON, Directeur Général de l'Office Public de l'Habitat de BOULOGNE S/MER, atteste que notre établissement possède des biens immobiliers sur les communes suivantes :

- AUDRESSELLES
- BOULOGNE SUR MER
- CARLY
- FERQUES
- HESDIN L'ABBÉ
- ISQUES
- LA CAPPELLE
- LE PORTEL
- NEUFCHATEL-HARDELOT
- OUTREAU
- RÉTY
- RINXENT
- SAINT MARTIN BOULOGNE
- SAMER
- WIMILLE
- WIMEREUX.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Philippe CHARTON

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral
de 16 8121
Pour soussigner
la secrétaire générale
Marianne NOTGAREDE